

Monsieur le Directeur Académique,
Mesdames et Messieurs,

Covid à l'école : Il reste encore beaucoup à faire !

Après deux semaines de reprise de l'école, les chiffres montrent que le virus est encore bien présent dans les écoles de notre département avec un taux d'incidence de 351 pour 100 000 habitants, comme il l'est de façon générale dans la société.

Le taux d'incidence des élèves de 3 à 10 ans a baissé lors des trois semaines de fermeture des écoles. Mais le nombre de cas positifs d'élèves recensés lors de la semaine de rentrée restait supérieur à celui du retour des vacances en janvier alors même qu'il n'intégrait pas les élèves des collèges et lycées qui étaient encore en distanciel.

La mesure de fermeture dès le premier cas de Covid est nécessaire et permet, alors que la circulation du virus est toujours intense sur le territoire, de prévenir la propagation de la contamination dans les écoles. Cela entraîne, après quelques jours d'école, un nombre important de fermetures de classes.

La première semaine de reprise en présentiel aura également permis de démontrer, si c'était nécessaire, que les moyens de remplacement ne sont pas à la hauteur des besoins. De nombreuses classes ont dû ainsi fermer par manque de remplaçant-es. Les promesses de 5 000 embauches sont loin d'être tenues, seulement 2 200 contractuel-les ont pu être recruté-es depuis la rentrée de septembre.

Par ailleurs, d'autres mesures comme la vaccination prioritaire des personnels aurait pour effet de protéger les personnels eux-mêmes, et par extension les élèves et leurs familles, mais également de réduire les absences maladies liées au Covid. Il est plus qu'urgent que la priorité de vaccination des personnels tant de fois annoncée depuis janvier dernier devienne vraiment réalité pour toutes et tous !

De même, le ministère ne peut reporter sa responsabilité en matière de sécurité des écoles en renvoyant aux collectivités locales la mise en place de détecteurs de CO2 et de purificateurs d'air dans les classes. Un financement de l'État est nécessaire pour permettre à toutes les communes de pouvoir s'équiper.

Depuis le début de l'année, c'est une constante, le manque d'anticipation pour sécuriser nos écoles est criant, laissant ainsi la gestion de la crise aux équipes sur le terrain.

Dans notre département, dès la semaine de rentrée un nombre très important de classes étaient sans remplaçant-e (au moins 300). La FAQ du 1^{er} mai interdisant le brassage des élèves, le non accueil des élèves en cas de non remplacement a mis en lumière ce qui est dans l'ombre depuis de nombreuses années. Depuis combien d'années les collègues accueillent dans leur classe d'autres élèves quand il n'y a plus de remplaçant ?

De fait, entre manque de personnel et pandémie, cette idée, loin de la manière de porter le service public d'éducation au SNUipp-FSU, s'est imposée comme une obligation afin de préserver la santé des collègues et des élèves.

Suite aux nouvelles dispositions de la foire aux questions du protocole sanitaire, des mairies d'au moins 3 communes de Seine-Saint-Denis imposent des animateurs pour remplacer à partir de lundi 10 mai, des enseignant-es absent-es dans les classes et qu'ils/elles seront sous la responsabilité des directions d'école.

Le ministre dans son impréparation se décharge sur les collectivités territoriales en transférant des compétences normalement dévolues à l'Etat.

Cette initiative néfaste au service public d'éducation a été prise sans aucune concertation avec les directions d'école ou les organisations syndicales.

Il semblerait qu'une convention ait été signée entre la DSDEN et les municipalités, mais personne n'en a connaissance.

Pour protéger les collègues en charge de la direction d'école, le SNUipp-FSU 93 appelle à ne pas rentrer dans ces dispositifs et les accompagnera en ce sens.

Beaucoup de questions se posent :

- sur la responsabilité des directions vis-à-vis des animateurs et des élèves accueillis dans ce dispositif, notamment ceux à besoins particuliers,
- sur le partage des locaux scolaires,
- sur la charge de travail supplémentaire induite,
- sur le taux d'encadrement (périscolaire : 1 pour 8 en maternelle et 1 pour 14 en élémentaire).

De plus à Saint-Denis, la municipalité a préféré communiquer via les réseaux sociaux et la presse avant d'avoir concerté les équipes pédagogiques.

Cela ne répond absolument pas à la question de la continuité pédagogique dont sont privés les élèves de Seine-Saint-Denis depuis de nombreuses années du fait du manque d'enseignant-es.

Encore une fois la crise sanitaire sert de prétexte à casser le service public d'éducation. C'est encore dans les quartiers populaires que l'on donne l'illusion de sa continuité. Seul le temps assuré par les PE doit être identifié comme du temps scolaire, et la totalité des programmes nationaux doit continuer à être mis en œuvre par du personnel enseignant.

Une première dans notre département, le profilage de 141 postes de direction REP+ en cité éducative.

Cette décision, monsieur le directeur académique, sans aucune concertation, sans aucune annonce ni en CTSD, ni en CTA, se heurte et s'oppose aux principes de la fonction publique. C'est la fin de l'équité de traitement entre les enseignant-es puisque ces postes vont être attribués hors mouvement et hors barème. Le SNUipp-FSU 93 dénonce ce recrutement semblable à celui du secteur privé. La fiche de poste fixant le cadre général de la fonction contient un vocabulaire managérial en inadéquation avec les principes qui régissent l'école et en premier lieu le conseil des maîtres. Il y est question de «positionnement institutionnel», de «représentation de l'institution», «d'adaptation aux

évolutions du poste»..., un profilage au service du ministère pour que seuls les plus «dociles» envers l'institution puissent être choisis. C'est la fin de la liberté pédagogique par le formatage et la multiplication des interventions de «partenaires» extérieurs. Alors que le ministère cherche à formater les enseignant-es à base de guides multicolores, que la fiche de poste précise «pilotage pédagogique mettant notamment en place actions innovantes et autres dispositifs», comment ne pas penser que la Cité éducative sera le laboratoire de pratiques contraires avec ce qu'est l'enseignement, c'est-à-dire concevoir librement sa pédagogie au sein d'une équipe engagée.

Et ce n'est pas le contenu des entretiens qui vont démentir cette approche décrite dans la fiche avec des questions telle que : «êtes-vous prêts à travailler 50h par semaine, le soir tard, pour faire des projets avec des partenaires ?». Du management à tous les étages !

Concernant l'ordre du jour de cette CAPD

Le SNUipp-FSU 93 dénonce les entretiens pour les temps partiels pour motif médical, à ce titre seul un médecin peut évaluer la nécessité d'un temps partiel et la quotité favorable aux collègues. Parfois les collègues n'ont pas ressenti de bienveillance au travers des questions posées et ont été choqué-es par le côté abrupt et comptable par rapport à leur traitement ou suivi médical.

Plus généralement, monsieur le directeur académique, en refusant d'accorder des temps partiels, vous mettez les collègues en difficulté, au détriment de leur vie familiale, de leur santé ou même de leur aspiration légitime à trouver un équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle.

Les élu-es du SNUipp-FSU 93 refusent que les collègues subissent les conséquences de la situation déficitaire du département et qu'il y ait une remise en cause de plus en plus importante des droits auxquels les collègues peuvent prétendre. Cela ne risque pas d'augmenter l'attractivité de notre département.

Nous vous remercions de votre attention.